

**Compte rendu sommaire**  
**Séance publique du Conseil Municipal**  
**16 juillet 2020**

---

**L'AN DEUX MILLE DIX VINGT, le 16 juillet à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de Daignac, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la Présidence de Monsieur Michel MASSIAS, Maire de Daignac.**

Nombre de conseillers en exercices: 11

Nombre de présents: 10

Nombre de procuration: 1

Date convocation Conseil Municipal: 10 juillet 2020

Liste des présents:

Aude BIRBA, Emmanuel BOURREZ, Romuald CHAGNEAU, Barbara COLIN, Laetitia LUBIATO, Michel MASSIAS, Corinne PAQUES, Frédéric PICQ, Christian SIUTAT et Michel ZANARDO

Liste des absents et des procurations:

Vincent GRAFTE excusé pour voir à Laetitia LUBIATO

Secrétaire de séance: Frédéric PICQ

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2020,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

ADOpte le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2020.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal  
ADOpte le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020.

### **3. Approbation Compte Administratif 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire quitte la séance et c'est le doyen de la séance Monsieur Christian SIUTAT,  
qui présente le compte administratif 2019.

Résultats de l'exercice 2019 – Recettes globales : 171 997,07 €

Après en avoir délibéré, les membres présents procèdent au vote :

Pour : 9 +1

Contre : 0

Abstention : 0

Le compte administratif 2019 est validé à l'unanimité des membres présents.

### **4. Approbation Compte de Gestion 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire, Michel MASSIAS, présente le Compte de Gestion 2019 validé par le  
Receveur Principal de RAUZAN.

Le résultat de l'exercice 2019 – Recettes globales : 171 997,07 €

Après en avoir délibéré, les membres présents procèdent au vote :

Pour : 10 +1

Contre : 0

Abstention : 0

Le Compte de Gestion 2019 est validé à l'unanimité des membres présents.

### **5. Affectation des résultats 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la présentation et les explications fournies par Monsieur le Maire, Michel MASSIAS

L'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 est le suivant :

- Virement à l'investissement : 0 €
- Report à nouveau créateur : 171 997,07 € (dont 1 916,01 € intégration BP CCAS)

L'affectation des résultats 2019 est validée à l'unanimité des membres présents.

## **6. Approbation Budget Primitif 2020**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du budget primitif 2020 de la commune de Daignac arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 547 120,07 €

Dépenses et recettes d'investissement : 56 180,60 €

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>547 120,07 €</b>	<b>547 120,07 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>56 180,60 €</b>	<b>56 180,60 €</b>
<b>Total</b>	<b>603 300,67 €</b>	<b>603 300,67 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020 de la commune de Daignac présenté dans les conditions exposées ci-dessus.

## **7. Subventions aux Associations**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder les subventions suivantes :

ACCA : 200€

Club de l'Amitié : 500€

FNACA : 50€

GSCF Pompiers Humanitaires : 50€

JSP Branne-Castillon : 100€

Judo Club Naujanais: 50€

USB Ping Pong: 50€

USEP: 500€

Chaque somme sera imputée au compte 6574 du budget 2020.

**Questions diverses :**

- M. PICQ présente succinctement le compte rendu de la réunion du syndicat des carrières (EPRCF) qui s'est déroulée le 16 juillet 2020 à 16h à Camarsac.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris un arrêté interdisant le stationnement des gens du voyage en dehors des aires d'accueil.
- La commune de Daignac faisant partie de la CALI celle-ci propose le prêt d'une épareuse pour les travaux d'espace vert.
- M. le Maire informe l'équipe municipale que le boîtier de l'horloge du clocher est réparé.
- M. le Maire explique que La CALI a demandé de proposer 1 membre titulaire et 1 membre suppléant afin de siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Titulaire : M. SIUTAT

Suppléant : M. CHAGNEAU

- Repas des anciens : Le Conseil Municipal valide le menu et l'animation présentés par Mme PAQUES pour le repas des aînés du 6 décembre 2020.

La séance est levée à 21h.

-----

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire.**

**Fait à Daignac, le 20 juillet 2020**

**Le Maire,**

**Les Membres Présents,**

**La Secrétaire de séance,**

